

Sir EUGENE FISET: Le ministre cite les chiffres des sommes votées l'an dernier et dont le total est de 32 millions.

L'hon. H. A. STEWART: Je regrette que mon honorable ami ne m'ait pas compris. J'aurais peut-être dû citer le total des sommes votées, puis celui des sommes dépensées. Le total des sommes votées était de \$38,074,727.

Sir EUGENE FISET: Imputables sur le capital?

L'hon. H. A. STEWART: La somme était imputable et sur le capital et sur le revenu. Le département n'a dépensé que \$32,758,065. L'année précédente, le budget s'élevait à \$30,522,389 mais le département n'a déboursé que \$25,206,558. Vous remarquerez que, chaque année, le déboursé est bien inférieur au crédit voté.

Sir EUGENE FISET: Si j'ai bien compris le ministre...

L'hon. H. A. STEWART: Un instant. En 1928-1929 le crédit se montait à \$27,038,409, mais le ministre n'a dépensé que \$20,680,902. Une plus grande somme a été inutilisée cette année où les revenus étaient en hausse que l'an dernier, quand ils étaient en baisse.

Sir EUGENE FISET: Il y a une chose que je voudrais faire admettre au ministre. Dans les crédits de l'an dernier était inscrite une somme de 38 ou 39 millions de dollars dont le ministre n'a employé que 32 millions. Est-il inéquitable de demander au ministre: faut-il déduire des 20 millions votés l'an dernier pour venir en aide aux chômeurs le montant inutilisé de ces crédits?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne vois pas de rapport entre les deux choses. J'ai étudié la question sous tous ses aspects et si je rappelle à l'honorable député l'existence de grandes sommes inutilisées les années précédentes, quand l'Etat ne secourait pas les sans-travail, cela prouvera de façon assez concluante qu'il n'y a pas de rapport entre les deux choses.

Sir EUGENE FISET: Il existe ce rapport-ci: si le Gouvernement avait déboursé les crédits votés par le Parlement il y aurait eu 6 millions de dollars de moins à dépenser en secours aux chômeurs.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Hanson): La discussion est irrégulière et je vais mettre en délibération l'article 186. L'article 185 a été adopté et il n'y a plus de sujet de discussion.

Sir EUGENE FISET: Je vous signale le fait que le ministre lui-même a ouvert la discussion sur l'article 185.

M. GIROUARD: Je crois savoir que le ministre a eu l'obligeance de réserver jusqu'à aujourd'hui l'article 185.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT: La discussion a assez duré. Je la déclare irrégulière. Je mets en discussion l'article 186.

Ontario

Belleville, édifice public.—Agrandissement du terrain, \$20,000.

Belleville, édifice public.—Amélioration au chauffage, \$1,100.

Brockville.—Edifice public.—Modifications et améliorations, \$12,000.

Copper-Cliff.—Edifice public.—Adjugé à l'entreprise, \$26,000.

Edifices public fédéraux.—Améliorations, réparations, etc., \$125,000.

Fort-Frances.—Edifice public, \$1,500.

Fort-William.—Edifice public, \$50,000.

Gore-Bay.—Edifice public.—Adjugé à l'entreprise, \$4,000.

Guelph.—Edifice public, \$50,000.

Hawkesbury.—Edifice public.—Nouvel aménagement, \$1,500.

Keewatin.—Edifice public.—Adjugé à l'entreprise, \$8,000.

Leamington.—Edifice public.—Améliorations au chauffage, \$1,200.

New-Liskeard.—Edifice public, \$61,000.

North-Bay, édifice public. — Améliorations, \$1,100.

Orillia.—Edifice public.—Modifications, améliorations, etc., \$5,000.

Parry-Sound.—Edifice public, \$25,000.

Penetanguishene.—Edifice public, \$57,000.

Perth.—Edifice public, \$25,000.

Port-Arthur, édifice public.—Annexe et modifications.—Adjugé à l'entreprise, \$5,000.

Port-Credit.—Edifice public.—Adjugé à l'entreprise, \$40,000.

Stratford.—Edifice public.—Rallonge, \$41,000.

Sturgeon-Falls.—Edifice public.—Adjugé à l'entreprise, \$5,500.

Sydenham.—Edifice public.—Adjugé à l'entreprise, \$4,000.

Thorold.—Emplacement d'édifice public, \$4,000.

Toronto.—Douane.—Adjugé à l'entreprise, \$670,000.

Toronto.—Station postale "A".—Equipement mécanique, améliorations, etc.—Adjugé à l'entreprise, \$33,000.

Welland.—Edifice public.—Nouvel aménagement, \$2,000.

Windsor.—Gare du C.N.R. et édifice public combinés, \$100,000.

M. GIROUARD: Je crois comprendre que la Chambre a adopté l'article 185, à condition que nous puissions le discuter de nouveau aujourd'hui. Je prie le ministre de me dire s'il en est ainsi.

L'hon. H. A. STEWART: Nous avons réservé l'article 185 pour la raison que j'ai indiquée.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Hanson): Le comité a adopté l'article 185 et il a été inscrit au procès-verbal, mais nous avons fourni au ministre l'occasion de donner